



Objet : Demande d'assouplissement des restrictions de déplacements et de clarification de la politique de mobilité à Météo-France

**Madame la Présidente Directrice Générale,
Monsieur le Directeur Général Adjoint,**

Depuis le début de l'année 2025, les personnels de Météo-France sont confrontés à des restrictions de déplacements, en lien avec l'application de la loi spéciale relative à la gestion budgétaire en période de services votés, ainsi qu'à la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 concernant les *Engagements pour la transformation écologique de l'État*. Conformément à cette dernière, l'établissement est tenu de réduire ses dépenses de déplacements professionnels de 20 % en 2024 par rapport à 2019, puis de 30 % à l'horizon 2027.

Le SNM/CGT constate que ces restrictions sont mises en œuvre de manière brutale, sans communication claire et globale de la part de la Direction générale, si ce n'est un court paragraphe dans l'article intramet intitulé "*Exécution du budget de 2025 de Météo-France*".

Un exemple récent particulièrement préoccupant nous a été rapporté : le refus d'autoriser des stages à l'international pour les élèves de l'ENM, au motif que le déplacement nécessiterait un trajet en avion.

Si le SNM/CGT soutient pleinement la priorité donnée aux modes de transport décarbonés et la réduction du recours à l'avion, dans le cadre d'une démarche globale visant à faire de l'établissement un acteur exemplaire en matière d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, il ne peut pour autant se satisfaire de l'application rigide et non concertée de cette contrainte. Les stages de longue durée à l'étranger représentent une opportunité majeure pour les élèves, tant en matière de formation que d'ouverture professionnelle. Ils contribuent également au rayonnement international de Météo-France et enrichissent l'établissement par les compétences et savoir-faire acquis à l'étranger par ses futurs agents.

En conséquence, le SNM/CGT vous demande :

- d'autoriser les élèves de l'ENM à effectuer leur stage à l'international, y compris lorsque cela implique un indispensable déplacement en avion et mettre en place les aménagements nécessaires (temps supplémentaire...) pour y aller par un autre moyen plus écologique (bus, train, vélo...)
- de communiquer officiellement et de manière détaillée à l'ensemble des personnels sur la nouvelle politique relative aux déplacements professionnels et ses impacts sur les différents services.

Nous vous demandons également qu'un point spécifique soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CSA-EP afin de permettre une discussion approfondie avec les représentants du personnel sur ce sujet.

Le SNM/CGT souhaiterait que la politique écologique de l'établissement, en matière de déplacements professionnels, soit incitative plus que contraignante.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le SNM/CGT

Maxime BRISSARD